505 (11/90/16

Ouverture de la halte de Vendat (région Sud-Est)

Ouverture de la halte de Vendat au service des bagages petits colis et articles de messagerie (région Sud-Est)

Lettre S.N.C.F. au M.T.P.

(s) CD 2. 4.40 12 IIbis

Extrait du P.V. de la séance du Comité de Direction du 2 avril 1940

HOUSE SWEET HAS

de pouvoire desnée per le C.S.
desse se séason du 30 apit 1970.

21 0

M. Gillerich - En vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par M. le Président et dont 11 a été resdu compte au Comité dans su séance du 5 septembre 1939, M. le Directeur Cónéral a approuvé les affaires suivantes :

- Cuverture de la halte de Vendat (Région Sud-Kat) au agrico des bagages, des petits colla (V.C.) et des colla de detail d'un poids maximus de 100 miloge.

Il s'agit de donner des facilités nouvelles sur habitants des agglomérations voisines, sans dépenses supplémentaires d'exploitation.

Copie de la présente est adressée à %. le Directeur du Service du Contrôle Sconosique et de coordination.

Je vous renouvelle, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon très respectueux dévousment.

P. le Président du Conseil d'Administration, Le Birecteur Général,

Signd : LE BESSERAIS

Ronsieur le Ministre des Travaux Fublics -Direction Générale des Chemins de for et des Transports - 2èse Bureau - FARIS -

pour Monsieur le Directeur Général

Roomes de la question -

Suverture su service des bagages, des petits colis (V.U.) et des colis de détail G.V. d'un poids maxisum de 100 kg.

Exposé de la question -

Le helte de Vendat est ouverte actuellement au service des voyageurs sans bagages et des chiens accompagnés.

Seint-Pont (500 habitants) et d'Espinasse (410 habitants) situées toutes deux à 5 kilomètres de Vendet sont desservies par les gares de St-Remy-en-Rellat et de Bonteignet-Escurelles pour le trafic des bagages, des petits cells et des expéditions de détail. Ce trafic, expéditions et arrivages, peut être évalué annuellement à :

130 polis postaux 146 petits colis 769 expéditions de détail, correspondent à une recette de 15.000 france environ.

Bien que cette extension de service ne soit pas susceptible de se traduire par un supplément de recettes puisque, en fait, il s'egirait d'un déplacement sur Vendat du trafic actuellement reçu à St-Resy-en-Rollat et à Monteignet-Escurolles, elle apportersit néansoins des facilités nouvelles aux usegers de cette région sens augmenter nos frais d'exploitation, la mesure pouvent être réalisée sens dépenses supplémentaires de personnel.

En conséquence, la Région du Sud-Est propose de fixer l'affectation de cette halte dans les conditions définies par les renvois lis et 865 de la Nomenclature des gares sinal conçus :

(113) - ouvert au service des voyageurs et des bagages pour certains points déterminés.

(285) - service limité sux transporte taxés au tarif des petits colis et aux articles de messagories, denrées, finances et objets d'art dont le poids n'excède pas 100 kilogrammes par colis.

Ci-joint, en conséquence, la lettre destinée à mettre M. le Ministre des Travaux Publics au courant de cette extension.